



**AVIS de la COMMISSION CONSULTATIVE SPECIALISEE « CONDUITE ET MOYENS SANITAIRES
OPERATIONNELS »**

**relatif aux spécifications techniques des équipements de protection individuelle contre un
risque NRBC**

21 mai 2014

FICHE 2 : CARTOUCHES FILTRANTES A2B2E2K2P3 NBC

Indication : la cartouche A2B2E2K2P3 NBC est utilisée pour la protection contre les gaz et vapeurs toxiques composés organiques (A), inorganiques (B), dioxyde de soufre, gaz acides (E), ammoniac et ses dérivés (K), contre tous les toxiques de guerre, contre les poussières et particules, aérosols solides ou liquides.

Réglementation :

- doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89-686/CEE du 21 décembre 1989 modifiée par les directives 93/68/CEE et 96/58/CE fixant les conditions de mise sur le marché, de libre circulation intracommunautaire ainsi que les exigences essentielles de sécurité auxquelles les équipements de protection individuelle (EPI) doivent satisfaire en vue de préserver la santé et d'assurer la sécurité des utilisateurs et doivent être certifiées CE.
- doivent assurer un haut niveau de protection contre les produits industriels et les toxiques de guerre chimiques ou biologiques ainsi que contre les poussières et sous-produits radioactifs.

Normes :

Les fournitures doivent satisfaire aux exigences des normes EN141, EN143 et EN14387.

Caractéristiques du produit :

- raccord fileté standard Rd 40mm x 1/7" doit être conforme à la norme EN148-1 (ou équivalent),
- cartouche ne devra pas réduire le champ de vision et disposer d'une capacité d'absorption élevée,
- marquage, comporte obligatoirement l'identification du fabricant, l'année de fabrication, l'identification du lot et la date de péremption,
- matériaux et produits entrant dans la fabrication de l'ensemble des composés utilisés ne doivent pas contrevenir aux directives européennes concernant l'hygiène et la protection de l'environnement,
- interdiction de tous les traitements susceptibles d'occasionner des troubles physiologiques, tant à la manipulation qu'à l'usage.

Notice d'utilisation :

Chaque article doit comporter une notice individuelle d'utilisation en langue française avec :

- le nom et l'adresse du fabricant,
- le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'organisme qui a procédé à l'examen CE,
- les instructions de stockage, d'emploi, de maintenance...,
- les limites d'utilisation.

		Page 1 sur 2

Conditionnement et emballage :

- les extrémités des cartouches doivent être obturées par des capuchons hermétiques recouverts par des étiquettes adhésives,
- les étiquettes adhésives doivent être déchirées lors du retrait du capuchon permettant la visualisation instantanée de l'utilisation de la cartouche,
- conditionnement dans un emballage plastique étanche scellé en boîte individuelle avec sa notice d'utilisation,
- conditionnement en cartons d'emballage regroupant les emballages individuels : assez rigides pour ne pas subir de déformation lors de leur conditionnement sur palette ou lors de leur transport.

Éléments essentiels relatifs aux spécifications techniques du produit :

- le type de matériau de la coque extérieure du boîtier et du filetage,
- le diamètre et hauteur du boîtier de la cartouche (mm),
- le type de filtre à particules et type de charbon actif utilisé,
- la durée de conservation (supérieure ou égale à 10 ans),
- le débit d'air moyen (l/mn),
- la possibilité d'utiliser une cartouche périmée pour instruction,
- la filière d'élimination des cartouches en fin de validité et après utilisation.